

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 septembre 2022

Le conseil s'est réuni le 19 septembre 2022 sous la présidence de Mme Michèle GUICHETEAU, Maire

Etaient présents : Mmes Guicheteau, Pelluet, Aunay, Espanoche, Guyot, Marais, Queudeville MM Marie, Voisin, Gossart, Horion, Jenvrin, Sandret

Absents excusés : M. Calbris donne procuration à Mme Guicheteau
M. Mare

Secrétaire de séance : Mme Aunay

Règles de publication des actes :

Depuis le 01 juillet 2022 la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes a été modifiée.

La dématérialisation devient le mode de publicité de ces actes. Les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique en délibérant sur ce choix.

Après délibération (13 voix Pour et 1 Abstention) le Conseil décide de conserver la mise à disposition en version papier.

Passage à la M57 :

A partir du 01/01/2024, la référence budgétaire et comptable M57 sera généralisée et remplacera la M14.

La M57 a pour but d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du budget primitif 2023.

Subvention exceptionnelle :

Suite au Covid, l'association « Sports et Loisirs Pétriviens » n'a pas pu organiser les diverses manifestations (repas..)

L'association demande une subvention exceptionnelle pour régler la facture « peinture » d'un montant de 1 200 €, pour les marquages sur le terrain.

A l'unanimité, le Conseil accepte de verser 600 € à l'association.

Travaux :

- Aménagement du parking à côté du gîte : Le décaissement est fait. La rampe est installée. Un puisard doit être aménagé pour récupérer les eaux pluviales et l'enrobé sera fait en suivant.

A voir également les marquages sur le parking et l'aménagement pour sécuriser la sortie.

- menuiseries dans la maison située sur le parking de la mairie : 3 devis reçus

entreprise Fossard 6 367,49 € HT

entreprise Lefrançois 6 902,74 € HT

entreprise Vaugeois 8.433, 34 € HT

La commission « travaux » s'est réunie et a choisi le devis Fossard. A l'unanimité le conseil suit l'avis de la commission et valide le devis Fossard.

- salle des fêtes : l'escalier qui descend au rez-de-jardin de la salle des fêtes a été sécurisé.

- sur l'emplacement des jeux pour enfants, des travaux pour capter les eaux de pluies

vont être réalisés.

- les travaux prévus pour insonoriser le plafond de la garderie seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint, ainsi que les travaux dans la classe non utilisée.

- nous avons reçu deux DETR :

Pour l'isolation du plafond

4 321,45 €

Pour le City Park

16 134,30 € + 15 405,00 € du département :

- école :

- déplacement des portails qui étaient aux jeux en maternelle. Un portail a été mis à côté du portail côté primaire et l'autre sous l'arcade entre la cour des primaires et la cour de la garderie.

Infos diverses :

- un terrain est à vendre rue de la mairie. Ce terrain jouxte un terrain communal.

M Mare pense qu'il serait intéressant que la commune achète ce terrain

La commune va se rapprocher du propriétaire pour connaître le prix de vente.

- transport vers le lycée de Condé-en-Normandie : Mme Espanoche relaie la demande d'une maman d'élève à savoir : une demande de l'arrêt du car au village du Grand-Samoi.

Elle demande également pourquoi il est demandé une cotisation annuelle de 120 € pour un enfant allant au lycée de Condé-en-Normandie et 90 € pour un enfant allant de Conde-en-Normandie à Flers.

Réponse du Conseil Régional : cela vient du fait que les enfants partent de deux réseaux différents gérés par deux collectivités différentes à savoir « Nomad car » et « Flers Agglo. » et Condé-en-Normandie est hors Agglo.

- l'association « amis-amis » souhaiterait disposer de la salle des fêtes le 4ème mardi de chaque mois pour organiser un thé dansant.

A l'unanimité le Conseil accepte et à titre gracieux pendant la période d'essai soit jusqu' à la fin de l'année.

- les membres du Conseil souhaitent qu'une étude soit faite pour sécuriser et réduire la vitesse dans les rues de la mairie, de la roque, d'Athis et des écoles.

- afin de réduire les dépenses liées à l'éclairage public, à l'unanimité le Conseil décide de modifier la durée de l'éclairage nocturne soit démarrage à 6 H 30 le matin et arrêt à 22 H 30 le soir. Une étude sera faite pour passer l'éclairage aux LEDS. A revoir également la pose de détecteurs de présence dans les bâtiments communaux ;

- Le bus numérique de l'Orne stationnera à St Pierre, à la mairie le 11/10//22 de 14 h 30 à 16 h 30

- inauguration du city-park et forum des associations le samedi 24 septembre à partir de 10 heures.

- théâtre : la troupe de Clécy viendra faire une représentation à la salle des fêtes le dimanche après-midi 05 février 2023. Prix des places : gratuit jusqu' à 12 ans et 4 € ensuite, la commune participant à hauteur de 3 €.

- tables pique-nique : elles seront installées au printemps

- lotissement : 9 parcelles sont vendues.

- M. Jenvrin demande si la mare située au village du Petit Samoi sera conservée. Réponse : elle appartient à un particulier.

- M. Sandret souhaite que les lavoirs soient préservés et entretenus. Réponse : c'est fait régulièrement.

- Mme Guyot demande que les membres de la commission soient avertis par mail dès qu'il y a un mouvement ou une modification urgente au niveau du personnel.